

## COUPE DU 94

ÉDITION 2025

Mise à jour le 11/03/2025  
En attente d'approbation par le comité directeur

### REGLEMENT GENERAL DE LA COUPE (RGC)

#### Préambule :

La Coupe du Val de Marne est une compétition FFVB Senior organisée par le Comité Départemental 94 (CDVB94) et, par délégation, par sa commission sportive (CDS).

A ce titre, les RPE des championnats seniors réguliers gérés par le CDVB94 s'appliquent, y compris le tableau des sanctions, pour toute question non traitée par le présent règlement.

#### ARTICLE 1 : Participants

**1.1 :** Cette compétition s'adresse aux équipes Senior évoluant en championnat Accession régionale, Régionale, Pré-nationale ou Nationale (hors LNV) et loisirs dans les GSA rattachés au Comité Val-de-Marne.

**1.2 :** Les équipes M21 évoluant en championnat élite, régionale ou interdépartementale peuvent s'inscrire à cette compétition. Elles seront considérées 1 division en dessous selon le tableau exposé à l'article 4.12.

**1.3 :** Les joueur.se.s doivent être titulaires de la licence compétition FFVB extension VOLLEY-BALL ou COMPET'LIB.

**1.4 :** Les collectifs complets M21 toujours en lice en Coupe de France jeunes au démarrage de la compétition seront considérés de niveau « PRE NATIONALE ».

**1.5 :** Les joueurs M18/M15 d'une équipe inscrite à la compétition doivent respecter les règles de surclassement FFVB stipulées dans les RPE des championnats réguliers.

#### ARTICLE 2 : Constitution de la coupe

**2.1 :** La coupe du 94 est une compétition 6x6 non mixte se déroulant suivant les règles des compétitions seniors Accession régionale FFVB gérées par le Comité départemental du 94.

**2.2 :** La participation d'un.e ou plusieurs joueur.se.s inscrits dans des niveaux différents au cours de la saison de la coupe est possible. Le niveau de l'équipe sera alors fixé par le niveau le plus élevé auquel jouent les joueur.se.s du collectif lors de la saison de la coupe.

**2.3 :** Un même GSA peut inscrire plusieurs équipes dans le tableau féminin et plusieurs dans le tableau masculin.

**2.4 :** Les collectifs renseignés sur les feuilles de match de la première rencontre font foi. De nouveaux joueur.se.s peuvent être intégré(e)s dans le collectif du même GSA pour les matchs suivants.

**2.5 :** Chaque GSA annonce au début de chaque rencontre le niveau de son/sa meilleur.e joueur.se à l'équipe adverse, suivant la règle énoncée dans le point 2.2.

### **ARTICLE 3 : Engagements et début de coupe**

**3.1 :** Les engagements se font sur le site fédéral [www.ffvb.org](http://www.ffvb.org) dans votre espace club avant le 31 décembre 2024.

**3.2 :** Le premier tour 94 débutera le lundi 27 janvier 2025.

**3.3 :** Les frais d'engagement par équipe sont de 50 €.

**3.4 :** Les frais d'engagements des équipes devront être réglés au moment du début de la compétition. Les équipes non à jour de tout règlement au niveau du comité, au moment de la compétition, pourront se voir disqualifier et cette décision sera sans appel.

**3.5 :** Les joueur.se.s sont rattaché.e.s à une équipe par l'inscription de leur nom et numéro de licence lors du premier match. Cette liste est constitutive et par conséquent il n'y a aucune possibilité de faire jouer un.e même joueur.se dans plusieurs équipes. Néanmoins, un.e même joueur.se d'un collectif éliminé peut, sous réserve d'accord de la commission, être intégré.e dans un collectif du même GSA toujours en lice.

**3.6 :** Une fois les inscriptions clôturées, les équipes sont classées en fonction de la hiérarchie de leur division et de leur place dans leur championnat national, pré-national, régional et accession régionale de la saison en cours (classement à la date de clôture des inscriptions).

### **ARTICLE 4 : Déroulement de la coupe**

**4.1 :** Afin de permettre aux équipes de jouer plus d'un match, un système de repêchage pourra être mis en place suivant le nombre d'équipes.

**4.2 :** Toutes les rencontres du tableau principal et du tableau de repêchage se jouent en 2 sets gagnant. L'arbitrage de ces matchs est assuré par l'équipe recevante.

**4.3 :** Toutes les rencontres de la phase finale se jouent en 3 sets gagnants.

**4.4 :** La phase finale (½ finales et finales en féminin et masculin) est prévue sur un dimanche du mois de juin 2025. Les candidatures pour accueillir l'évènement doivent parvenir au Comité avant le 01 mars 2025. L'arbitrage des finales sera assuré par des arbitres mis en place par la Commission d'arbitrage du 94. La date sera communiquée dès publication des calendriers.

**4.5 :** À chaque tour, l'annonce du programme des rencontres sera envoyée par la Commission sportive avec une équipe désignée comme « recevante ». Pour définir la date et l'horaire, il est de la responsabilité des 2 équipes du match de prendre rapidement contact avec l'adversaire.

**4.6 :** Les matchs (qui ne sont pas des matchs de phase finale) pourront se dérouler soit en semaine le soir sur des créneaux d'entraînement, soit le weekend, à la discrétion des équipes. La CDS tranchera en cas de désaccord.

**4.7 :** Le match (qui n'est pas un match de phase finale) doit être joué dans le laps de temps communiqué par la CDS.

**4.8 :** Pour tous les matchs, les équipes devront présenter une tenue uniforme numérotée et leurs licences.

**4.9 :** Les équipes recevantes doivent fournir les ballons (6 ballons par équipe) pour l'échauffement des équipes et avoir un arbitre pour le match.

**4.10 :** Les équipes recevantes sont responsables de la saisie des scores sur internet et de la transmission de la feuille de match. La FDME est à privilégier.

**4.11 :** les résultats et FDM(E) doivent être transmis au plus tard 48h après le match.

**4.12 :** Afin d'équilibrer au mieux le rapport de force entre les différents niveaux, un système de handicap est mis en place. 2 points d'écart par niveau (1 point d'écart au set décisif) sont mis en place au début des sets.

<b>Tableau du système de handicap</b>						
Score au début de set normal						
Score au début de set décisif						
	<b>Elite</b>	<b>Nat. 2</b>	<b>Nat. 3</b>	<b>Pré. Nat.</b>	<b>Régional</b>	<b>Accession Rég.</b>
<b>Elite</b>	0 / 0 0 / 0	-1 / +1 -1 / 0	-2 / +2 -1 / +1	-3 / +3 -2 / +1	-4 / +4 -2 / +2	-5 / +5 -3 / +2
<b>Nat. 2</b>	+1 / -1 0 / -1	0 / 0 0 / 0	-1 / +1 -1 / 0	-2 / +2 -1 / +1	-3 / +3 -2 / +1	-4 / +4 -2 / +2
<b>Nat. 3</b>	+2 / -2 +1 / -1	+1 / -1 0 / -1	0 / 0 0 / 0	-1 / +1 -1 / 0	-2 / +2 -1 / +1	-3 / +3 -2 / +1
<b>Pré. Nat.</b>	+3 / -3 +1 / -2	+2 / -2 +1 / -1	+1 / -1 0 / -1	0 / 0 0 / 0	-1 / +1 -1 / 0	-2 / +2 -1 / +1
<b>Régional</b>	+4 / -4 +2 / -2	+3 / -3 +1 / -2	+2 / -2 +1 / -1	+1 / -1 0 / -1	0 / 0 0 / 0	-1 / +1 -1 / 0
<b>Accession Rég.</b>	+5 / -5 +2 / -3	+4 / -4 +2 / -2	+3 / -3 +1 / -2	+2 / -2 +1 / -1	+1 / -1 0 / -1	0 / 0 0 / 0

*Exemple :* une équipe de Nationale 3 affrontant une équipe d'Accession régionale débutera chaque set avec un retard de -3 points et l'équipe d'Accession régionale avec un bonus de +3 points. Au set décisif, l'équipe de Nationale 3 débutera avec un retard de -2 points et l'équipe d'Accession régionale partira avec un bonus de +1 point.

⇒ Marquer les points négatifs et remettre à zéro quand les points sont atteints.

**4.13 :** En cas de manquement manifeste à la règle 2.5, et après vérification par la CDS, le collectif fautif sera disqualifié de la Coupe avec interdictions des joueurs.se.s de celui-ci de continuer la coupe avec un autre collectif.

**4.14 :** En cas de litige, la CDS statuera en dernier recours.

**4.15 :** Ce règlement pourra être adapté suivant le nombre d'équipes engagée.

**4.16 :** Lors des matchs de phase finale, chaque joueur doit avoir participé (inscription sur une FDM) à au moins 1 match des tours précédents avec le même collectif.

## ARTICLE 5 : Sanctions

**5.1 :** Les équipes engagées pour la Coupe du Val de Marne 2025 doivent avoir le même collectif au cours des différents matchs. Si lors des vérifications, une équipe n'a pas le même collectif présent sur la feuille de match, celle-ci perdra le match par forfait.

**5.2 :** Les équipes engagées pour la Coupe du Val de Marne 2025 doivent jouer leurs matchs dans le laps de temps communiqué par la CDS. Si un match (qui n'est pas un match de phase finale) n'est pas joué dans le laps de temps communiqué par la CDS (date butoir dépassée), la commission sportive du 94 étudiera les circonstances de ce dépassement et statuera le vainqueur en fonction des événements. Le résultat de ce match pourra être décidé par la CDS via un système de tirage au sort.

## ARTICLE 6 : Formule de la Coupe du Val de Marne 2025

- **6.1** Fin des engagements le 01/03/2025
- **6.2 :** Les équipes inscrites pour la Coupe du Val de Marne 2025 sont les suivantes :

MASCULINS : 12	NIVEAU	FEMININES : 13	NIVEAU
ASMP	Dept	NOGENT	Reg
NOGENT	Dept	SUCY 1	Rég
VITRY 1	Rég	SUCY 2	Dept
VITRY 2	Dept	VITRY	Dept
VINCENNES	Loisir	MAISONS ALFORT 1	Pré Nat
MAISONS ALFORT 1	Rég	MAISONS ALFORT 2	Dept
MAISONS ALFORT 2	Dept	MAISONS ALFORT 3	Dept
CRETEIL	Dept	CRETEIL	Dept
VILLEJUIF	Dept	VILLEJUIF 1	Rég
FONTENAY	Dept	VILLEJUIF 2	Dept
CHOISY 1	Dept	FONTENAY	Dept
CHOISY 2	Dept	CHOISY 1	Rég
		CHOISY 2	Dept

- *Equipe féminine première plus haut placée en championnat régulier au début de la Coupe :*  
**ASA 1 Pré Nat**
- *Equipe féminine deuxième plus haut placée en championnat régulier au début de la Coupe :*  
**Sucy Rég**

**6.3 :** Le calendrier prévisionnel des journées de la Coupe du Val de Marne est le suivant :

- Journée 1 : du 17 mars 2025 au 6 avril 2025 inclus
- Journée 2 : du 07 avril au 04 mars 2025 inclus (vacances d'avril du 12 au 28 avril)
- Journée 3 : du 05 mai au 25 mai inclus

- Journée 4 : *du 26 mai au 08 juin inclus*
- Journée 5 : *demies finales et finales le dimanche 15 juin*

Les demi-finales et finales se dérouleront le dimanche 15 juin de 10h à 18h au gymnase du Piple (154 Rue de Boissy, 94370 Sucy-en-Brie).

Ces dates fixent les délais de chaque journée. Si deux équipes trouvent des dates avant les créneaux ci-dessous le match peut être joué sans soucis. En revanche, il n'est pas possible de dépasser la date de fin de chaque journée afin de respecter le calendrier de la Coupe (cf. Article 4.7).

Selon le nombre d'équipes engagées, la CDS pourra faire évoluer les nombres de tours et les dates afférentes.

**6.4 :** La formule de compétition retenue pour cette Coupe du Val de Marne 2025 comprend :

*Matches féminins :*

- 2 tours de brassage.
- Les 2 équipes les mieux classées en championnat régulier sont exemptées au premier (ASA Maisons-Alfort 1 - Pré-nat) et au second (Sucy 1 - Reg) tours.
- Les 3 dernières équipes du classement du tour 2 sont éliminées pour la journée 3.
- Les 2 dernières équipes du classement du tour 3 sont éliminées pour la journée 4.

*Matches masculins :*

- 2 tours de brassage
- les 2 dernières équipes du classement du tour 2 sont éliminées pour la journée 3.
- les 2 dernières équipes du classement du tour 3 sont éliminées pour la journée 4.

La CDS se réserve le droit de faire évoluer ce RPE si nécessaire.